



DES FOURRAGES MAJORITAIRES



Le 2e département bio en surfaces

Selon l'agence bio, **l'Aveyron était en 2012 le 2e département français bio en terme de SAU** (Surface agricole utile) bio avec 37 278 hectares bio dont 3 816 ha en conversion, soit 33 462 ha hors conversion.

La filière grandes cultures et fourrages n'y est pas vraiment une filière à proprement parler (avec un Amont et un Aval).

En effet, dans un **département très largement occupé par l'élevage**, les grandes cultures et les fourrages sont principalement destinés à **l'autoconsommation pour les animaux**, même si il arrive que certains élevages préfèrent vendre leurs céréales lorsque les prix sont avantageux et acheter de l'aliment.

Composition de l'assolement aveyronnais (Agence bio 2012)

Surfaces (Ha)	Céréales	Oléagineux	Protéagineux	Légumes secs	STH*	Cultures fourragères
Certifiées bio	3 397	84	21	33	16 176	12 123
Conversion	670	19	1	1	1347	1 481
Total	4 066	103	22	33	17 523	13 604
% de la région midi pyrénées	18 %	1 %	1.3 %	2.4 %	43 %	36 %

* Surface Toujours en Herbe

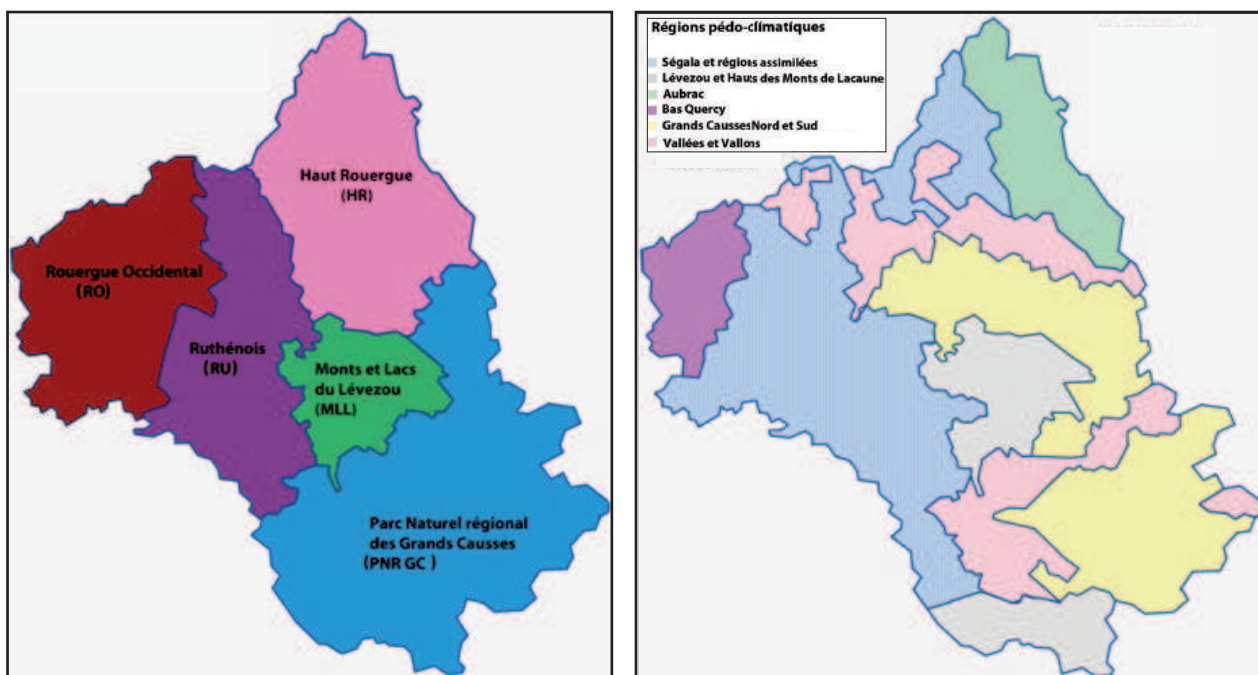
Dans ce tableau, seules les surfaces liées au grandes cultures et fourrages sont mentionnées (Le maraîchage, les PPAM, la vigne, etc. n'y figurent pas.). On y voit clairement que **la part de fourragères et de surfaces toujours en herbe** représentent la **majeure partie des surfaces aveyronnaises (83%)**.

Une étude réalisée auprès de la moitié des éleveurs bio

En 2012, **suite à la sécheresse de 2011, l'APABA a décidé de faire un état des lieux des pratiques**, et de tester l'intérêt des producteurs pour la mise en place d'un système d'échanges de fourrages, afin de ne pas répéter les déboires de l'année précédente (flambée des prix et pénurie de fourrages).

Les chiffres présentés dans ce qui va suivre sont issus d'une étude réalisée en 2012-2013 par Céline Blondelot, en stage à l'APABA.

142 éleveurs bio ont été enquêtés sur un total de 297, soit 47% des éleveurs bio aveyronnais. Les chiffres et estimations présentées ici sont donc fiables dans l'ensemble et représentent bien les tendances observées dans le département.



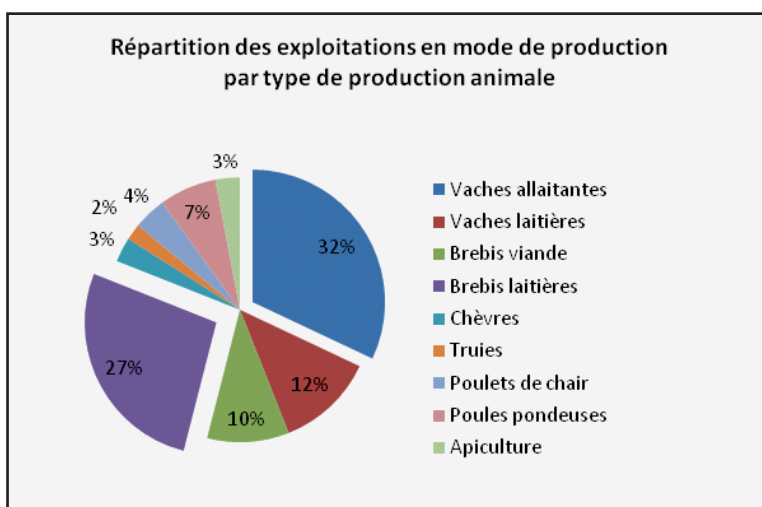
Des éleveurs ont été enquêtés dans les 5 principales zones du département (Voir ci dessus les zones administratives utilisées par l'APABA), et les résultats qui vont suivre sont donc représentatifs.

Pour la suite on utilisera les abréviations correspondant aux 5 régions de l'étude (voir la carte ci dessus), à savoir:

- RO pour Rouergue Occidental
- RU pour pays Ruthénois
- HR pour Haut Rouergue
- MLL pour Monts et Lacs du Levezou
- PNR GC pour Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Les producteurs Bovins viande et ovins lait représente à eux seuls 71% des producteurs

Sur le département, les fermes sont **majoritairement en système bovin viande ou ovin lait**. Ces 2 élevages représentent 60 % des fermes.



Les régions où il y a le plus de fermes en bovin viande sont le Haut Rouergue (80% des fermes du HR), le Ruthénois (52% des fermes du RU) et le Rouergue Occidental (48% des fermes du RO).

Pour les ovins lait, les régions qui comptent le plus de fermes sont les Monts et Lacs du Lévezou (60% des fermes des MLL) et le Parc Naturel des Grands Causses (40 % des fermes du PNR).

Les productions ovin viande et bovin lait représentent 12% des fermes du département.

D'autres productions sont présentes, mais elles sont faiblement représentées : volailles 9 %, Porcs 6 %, équins 5 %, caprins 2 % des fermes du département.

Caractéristiques de l'assolement aveyronnais

Au total, l'enquête a porté sur une SAU de 13 079 ha, pour un total de 37 278 ha (Agence bio), soit 35%.

On trouve dans le département des fermes de tailles très variées allant de 8 à 665 ha.

- ¼ des fermes ont une SAU entre 46 et 64 ha
- ¼ des fermes ont une SAU entre 64 et 101 ha



Q1 : 1e quartile, ¼ des fermes sont en dessous de 46 ha

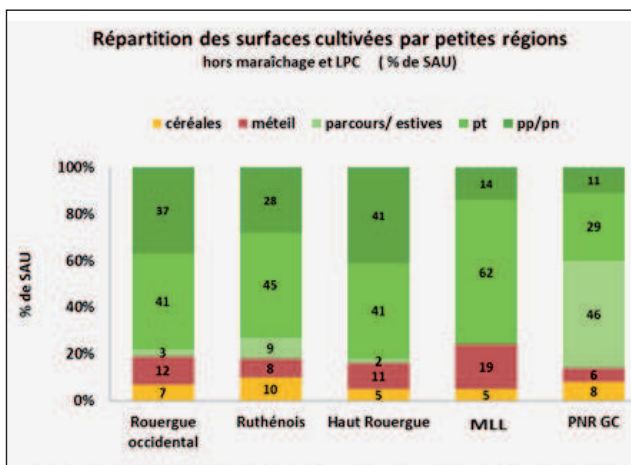
Méd : autant de fermes en dessous qu'au dessus de 64 ha.

Q3 : 3e quartile, ¾ des fermes sont en dessous de 101 ha

Moy : taille moyenne des fermes aveyronnaises (92 ha)

C'est en RO que l'on a les plus petites SAU (de 8 à 94 ha) avec une surface médiane de 40 ha. Vient en suite le RU (de 9 à 180 ha) avec une surface médiane de 57 ha. Deux régions sont à peu près identiques : le HR (de 19,5 à 180 ha) avec une médiane de 80 ha et les MLL (de 18 à 216 ha) avec une surface médiane de 79 ha.

Le PNR GC a des SAU extrêmes très éloignées (de 12 à 665 ha), la surface médiane de 95 ha est la plus élevée d'Aveyron, ce qui signifie que **les fermes sont globalement plus grandes dans le sud**.



Sans surprise on retrouve que la **SAU bio aveyronnaise est principalement dédiée à la production fourragère (83 %)**, ce qui correspond aux données agence bio (voir page 1)

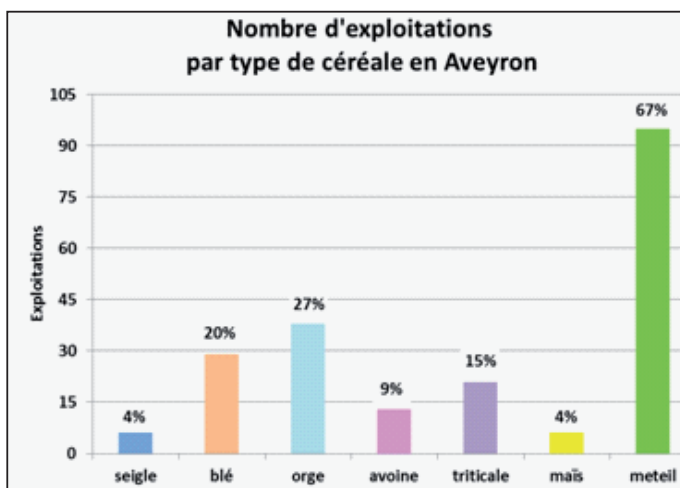
Les **productions céréalières représentent 17% des surfaces**, ce qui est supérieur aux données agence bio (11 %). On peut y distinguer les méteils (9 %) et les céréales « pures » (8%).

Cependant il faut noter que le potentiel des sols n'est pas le même dans toutes les régions du département (voir page 2). Ainsi la répartition des cultures est différente dans chaque région.

Dans le PNR CG, 46% de la SAU correspond à des parcours (causses), alors qu'en RO ceux-ci représentent seulement 3% de la SAU. De même que **les prairies temporaires représentent 62 % de la SAU des MLL et seulement 29% de la SAU du PNR GC**. Le ruthénois est la région qui consacre le plus de surface aux céréales « pures » (10% de sa SAU) alors que les MLL produisent du méteil sur trois fois plus de surface que les céréales. Dans le RU et le PNR CG il y a très peu d'écart entre les surfaces dédiées aux méteils et les surfaces consacrées aux céréales (écart de 2%).

Dans tous les cas on peut noter qu'il existe désormais une **part non négligeable de méteils dans les surfaces aveyronnaises**. En effet la grande majorité des fermes du département en cultivent (67%). L'orge, le blé et le triticale sont parfois produites en complément.

Seigle et maïs ne sont présents que dans quelques fermes contrairement à ce qui se pratique en conventionnel. Dans les MLL, la quasi-totalité des fermes cultivent du méteil (96%), les autres céréales sont très peu présentes (< 16%). Les fermes du RO produisent peu de céréales pures (<12%). En HR 3/5 des paysans sèment du méteil et 1/3 sème de l'orge. Triticale, avoine et maïs sont présentes dans moins d'une exploitation sur 5.

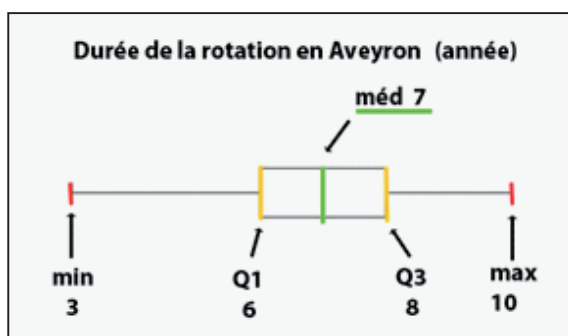


Dans le RU, le méteil est implanté dans plus de 3 exploitations sur 5 (65 %), l'orge est présente dans près d'un tiers des fermes (29 %). Les autres céréales sont semées dans environ une exploitation sur dix.

En PNR CG le blé et l'orge sont quasiment autant présentes que le méteil (méteil 51%, orge et blé 41%). Triticale (20 %) et avoine (16 %) sont cultivés dans près d'un cinquième des fermes de cette région.

On ne retrouve pas de maïs dans les MLL et sur lu PNR CG ne cultive de maïs, les terrains ne s'y prêtant pas, par contre on y cultive du seigle, ce qui n'est pas le cas dans les autres régions.

Rotations



En Aveyron, la rotation moyenne est de 7 ans mais il y a trois durées particulièrement pratiquées : 7 ans (28 %), 6 ans (26 %), 8 ans (22 %). La fourchette varie de 3 à 10 ans comme le montre le graphique ci-contre.

Le RO est la région qui a les temps de rotation les plus faibles (3 à 8 ans), même si 40 % ont des paysans ont des rotations de 7 ans. 20 % d'entre eux ont une rotation qui dure 6 ans. Le RU les rotations ont des longueurs très variables (3 à 10 ans). Les durées les plus pratiquées sont 7 ans (25 %), 6 ans (21 %), 10 ans (18 %).

En HR ont trouve des rotations d'une durée de 5 à 10 ans, la plus pratiquée étant 8 ans (44 %) (cependant ce chiffre est à

relativiser au vu du faible échantillon, 10/27 paysans).

Dans les MLL l'étendue de la durée des rotations va de 5 à 9 ans, avec une dominance pour les rotations de 6 ans (53 %) suivies par des rotations de 8 ans (26 %).

Enfin le PNR GC est la région qui a des temps de rotation les plus élevés (5 à 10 ans). Plus d'un tiers des paysans pratiquent des rotations de 6 ans (36 %), un quart des rotations de 5 ans (25 %).

On observe des rotations longues (10 ans) dans trois régions : le RU (concerne 18 % des éleveurs de cette région), le HR (11 % des éleveurs de cette région) et le PNR GC (concerne 9 % des éleveurs de cette région).

La durée des rotations a donc tendance à varier selon les régions, en étant plus courtes à dans le RO, ce qui est à priori à mettre en relation avec des fermes plus petites (voir page 3).

Cependant il faut noter la **place de choix réservée aux prairies** (en général 3 à 5 ans), **permise par le système polyculture-élevage**. Il faut noter cependant que les temps de rotation peuvent varier sur une même exploitation en fonction des types de sols, de l'état des prairies et des besoins en terre cultivable pour les céréales notamment.

Rendements céréaliers et fourragers

Globalement les rendements moyens et médians sont proches dans toutes les régions étudiées. L'étendue des rendements est très grande (de 6 à 60 qx/ha) et varie selon les régions.

- Le rendement moyen le plus faible est observé en RO (34 qx/ha), le plus élevé dans les MLL (41 qx/ha).

- Les rendements maximaux les plus élevés sont obtenus dans les MLL (55qx/ha) et en RU (60qx/ha).

- Les rendements minimum sont très variables selon l'accumulation ou non de facteurs limitants (type de précédent, climat, date de semis, dégâts dus à la faune...).

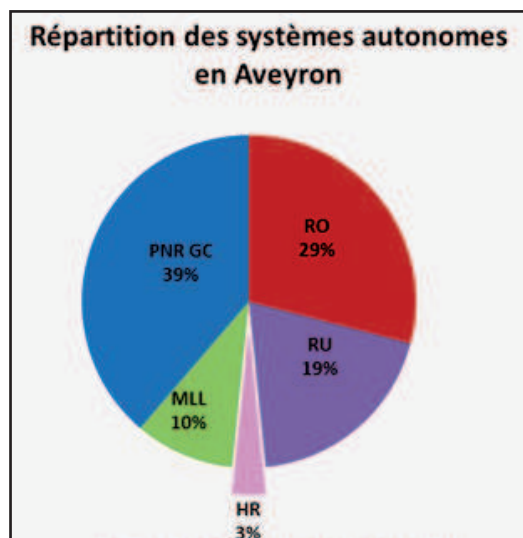
En résumé les paysans sont dans une fourchette de rendement comprise entre 30 qx/ha à 40 voir 45 qx/ha avec des pointes à 60 qx / ha. **Les résultats des cultures céréalières sont plutôt bonnes à très bonnes ponctuellement**

par rapport à la moyenne nationale (32 qx, France AgriMer, 2012) ce qui est intéressant quand on sait que l'Aveyron n'est pas située dans une zone pédoclimatique particulièrement favorable. Cela s'explique par une **prédominance du système polyculture-élevage, permettant des rotations longues et l'introduction de légumineuses** (la luzerne est très présente) qui **améliorent la fertilité (matière organique et structure) mais aussi la structure du sol**. Les taux de matière organique des sols aveyronnais est ainsi plutôt élevé dans l'ensemble...

Les **rendements fourragers sont quant à eux difficiles à estimer** pour les agriculteurs car la partie prélevée lors du pâturage peut varier et nécessiterait un suivi.

Selon les données recueillies, on peut noter que les rendements en prairie temporaire sont en moyenne de 5.7 à 6 tms/ha et peuvent varier de 1.2 tMS/ha à 10 ou 12 tMS/ha selon les zones.

Autonomie pour l'alimentation du bétail



Sur le département, **un peu moins d'un quart des exploitations bio avec cheptels enquêtés se déclare autonome** en fourrages, soit 42 fermes (22%), les 2/3 étant situées dans le PNR GC et dans le RO. Cependant, bien qu'étant occasionnellement acheteurs, 13 paysans se considèrent autonomes, il s'agit d'une appréciation qui reste subjective.

Néanmoins, **nombreux sont ceux qui sont proches de cette autonomie**. En effet la recherche d'autonomie est importante en bio, facteur de plus en plus important d'une bonne maîtrise des charges de la ferme. **58 % des paysans interrogés disent vouloir gagner en autonomie**.

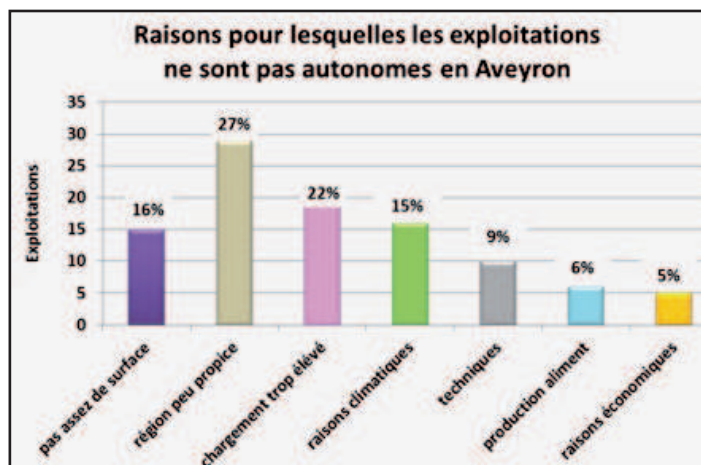
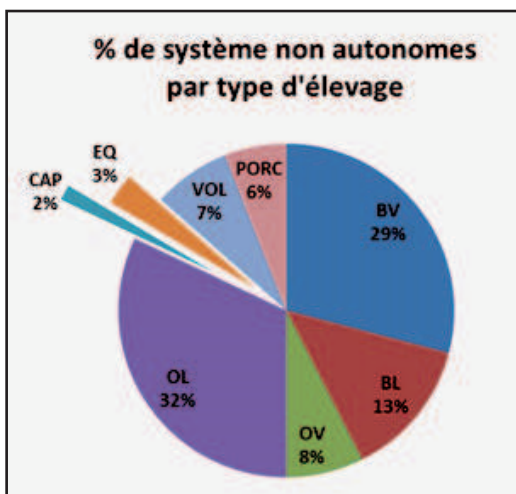
En revanche, très peu sont au final complètement autonomes (comportant cette fois-ci l'autonomie en protéines).

Sur le département, sur les raisons citées pour expliquer leur manque d'autonomie, les éleveurs désignent la région est peu propice à l'autonomie, allée à un chargement trop élevé (voir en page 6).

Viennent ensuite par ordre d'importance décroissant :

- un manque de surface
- des raisons climatiques
- des raisons techniques
 - > Production porcine inadaptée à la région (HR- MLL)
 - > Dates de productions inadaptées (RU)
 - > Rapport temps de travail/ temps libre (RU)
 - > Recherche de sécurité de stock (MLL)
 - > Problème d'assolement (PNR GC)
 - > Adaptation à la production bio (MLL)
 - > Méthode de travail à améliorer (PNR GC)
- des raisons alimentaires
 - > Manque de foin de qualité (PNR GC)
 - > Protéines difficiles à produire (colza, luzerne) (PNR CG- MLL-RO)
- des raisons économiques
 - > Garder le droit à produire (RU-PNR GC)
 - > Maintenir le revenu (RU)
 - > Besoin d'acheteurs de céréales pour être autonome en paille (MLL)
 - > Employé à payer (PNR GC)
 - > Prime herbagère qui limite l'assolement (PNR GC)





Les raisons principales pour lesquelles les exploitations ne sont pas autonomes varient d'une région à l'autre (raisons avancées par les éleveurs) et selon le type de production. En RO, la principale raison est le manque de surface (45%) ; pour les éleveurs du RU et MLL, c'est un chargement trop élevé (42%) ; en HR et PNR GC les éleveurs pensent que c'est la région qui est le principal facteur limitant.

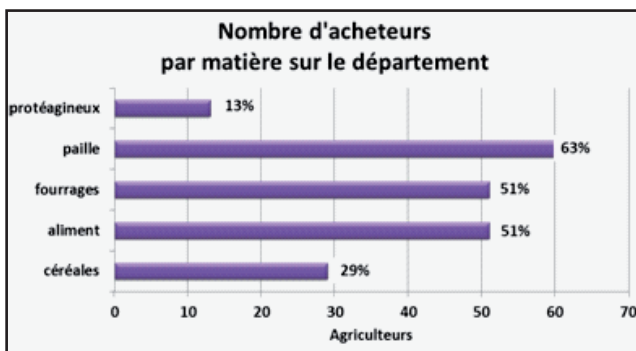


ACHAT ET VENTE DE FOURRAGES

Une proportion égale d'acheteurs et de vendeurs

Le temps d'entretien étant limité, certaines données n'ont pas pu être relevées :

- > distinction entre les différents fourrages (prairie, luzerne)
- > distinction les différents concentrés (céréales, protéagineux)



Achats :

Sur 131 éleveurs enquêtés, les 3/4 sont acheteurs, 1/5 des éleveurs dit avoir des problèmes pour trouver un vendeur de fourrage, et 18 % peinent à trouver un fournisseur de céréales.

Certains paysans précisent qu'**avoir du fourrage de qualité est problématique** (14%), d'autres que trouver de l'orge, du blé ou du méteil n'est pas évident (6%).

Les agriculteurs et les entreprises sont les principaux fournisseurs (83 et 80%).

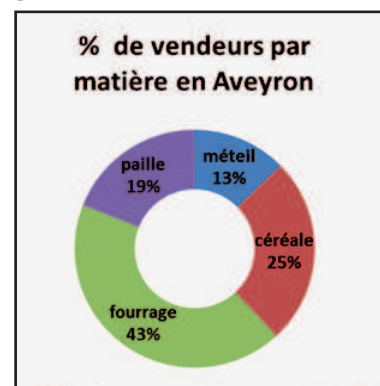
C'est la paille qui est la plus achetée, des achats qui concernent 63% des élevages. La moitié des éleveurs achète du fourrage ou de l'aliment, 29% achètent des céréales « pures », et 13% des protéagineux.

Selon des régions, le nombre d'acheteurs par matière n'est pas le même. Sur tous les postes, le HR est la région qui compte le moins d'acheteurs. Le PNR GC et les MLL sont les deux premières régions en nombre d'acheteurs sur la plupart des postes. On peut en conclure que ces 2 régions sont globalement plutôt en déficit de fourrages, paille et céréales.

Ventes :

Un peu moins d'un quart des paysans est vendeur (23%). La majorité vend du fourrage (43%).

Sur les 30 vendeurs de l'échantillon, 12 ont des difficultés pour vendre leurs pro-



ductions :

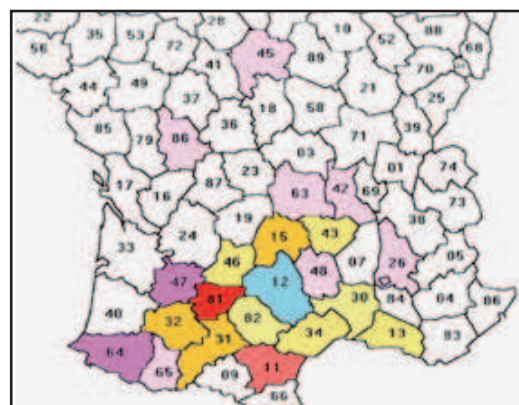
- Fourrage (8/12), dont 3 sans cheptel
- Céréale (4/12), dont 3 sans cheptel

Les fermes exédentaires se retrouvent plutôt sur le PNR GC (40 %) et sur le RU (30%)

Lieux d'achats :

Les éleveurs se fournissent à peu près à part égale sur le département (38 %) et en dehors (41 %). 1/5 des éleveurs ont au moins un fournisseur dans leur canton. Il faut noter que les paysans peuvent acheter aussi bien sur leur canton que sur le département et en dehors.

Sur la carte ci-contre on voit où les éleveurs disent se fournir. 5 éleveurs ont cité l'Espagne ou l'Italie.



- ◆ cité 1 fois sur 62
- ◆ cité 2 fois sur 62
- ◆ cité 3 fois sur 62
- ◆ cité 5 fois sur 62
- ◆ cité 6 fois sur 62
- ◆ cité 8 fois sur 62

Moyens de recherche :

La recherche des acheteurs ou des vendeurs se fait surtout par le réseau social (60 % utilisent le bouche à oreille).

Les annonces spécialisées sont consultées par 40 % des paysans. On retrouve d'un côté les sites spécialisés (20 %) (Agriaffaires, la Volonté Paysanne...) et de l'autre le bulletin de l'APABA (19 %). Les autres moyens de recherche sont globalement faiblement utilisés (<15%).

Le bouche à oreille reste le moyen le plus utilisé dans toutes les régions, même si on observe que certaines l'utilisent moins que d'autres (HR 44 % et MLL 42 % par exemple contre 60 % dans le département).

On observe aussi des écarts quant à l'utilisation des annonces spécialisées (département 20 %, RO 4 %, RU 44 %).

L'utilisation des annonces de l'APABA fluctue mais dans une moindre mesure (département 19 %, RO 28 %, RU et HR 22 %, MLL et PNR GC 16 %).

Cas particulier de la paille

L'Aveyron achète un tiers de la paille dont il a besoin (27%).

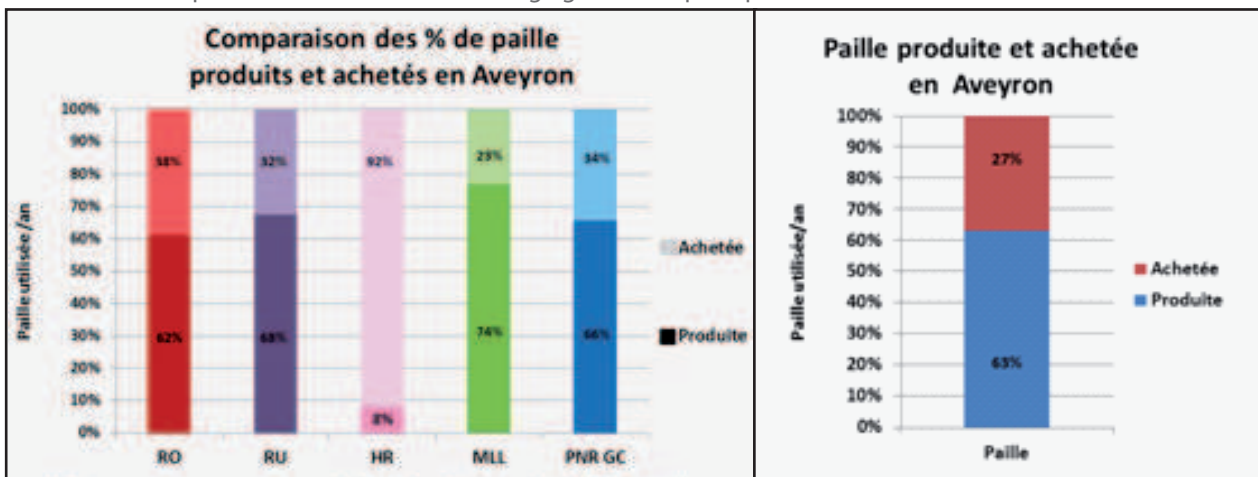
On remarque qu'en temps « normal », hors épisode climatique particulier, les régions sont plus ou moins acheteuses de paille (entre 38 % pour le RO et 23 % pour le PNR GC).

Les données recueillies concernant le HR nous indiquent que cette région est très déficitaire en paille (-92%).

La faible part de SAU consacrée aux céréales (5 %), alliée à la production bovine majoritaire (80% en BV) peut en partie expliquer ce chiffre.

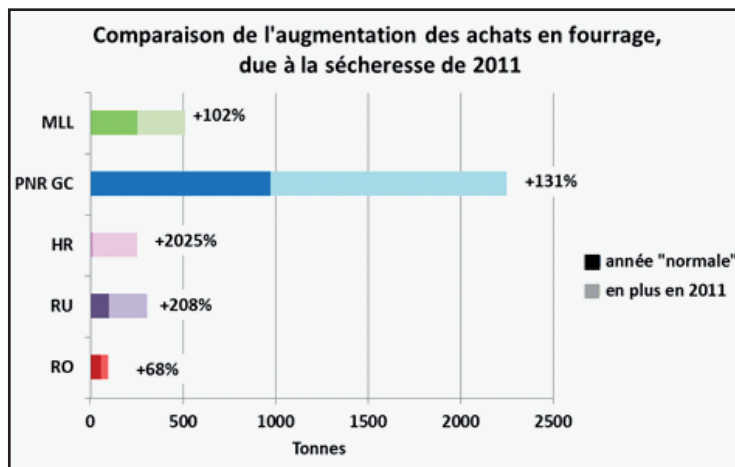
Mais il est possible que l'échantillon réduit (9 éleveurs) ne nous ait pas permis de recueillir des données suffisamment précises. Aussi faut-il rester prudent vis-à-vis de ces chiffres.

L'utilisation de la paille comme source de fourrage grossier se pratique dans 44% des fermes.



Un impact fort de la sécheresse de 2011

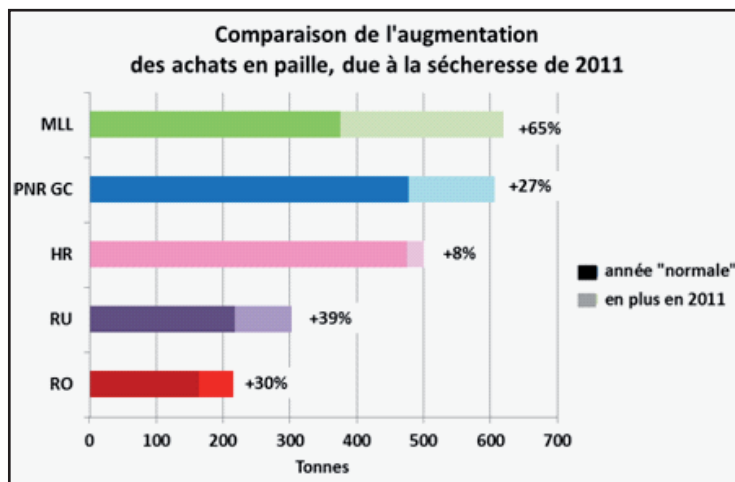
La sécheresse de 2011 a eu un impact très fort sur le département, notamment au niveau des besoins en fourrages même si toutes les régions n'ont pas été touchées de la même façon.



Fourrages

Le HR, dont 82 % de la SAU est dédiée à la production fourragère et qui achète peu de foin en temps normal, a été relativement le plus fortement impacté. Le RU a vu ses achats tripler les MLL doubler.

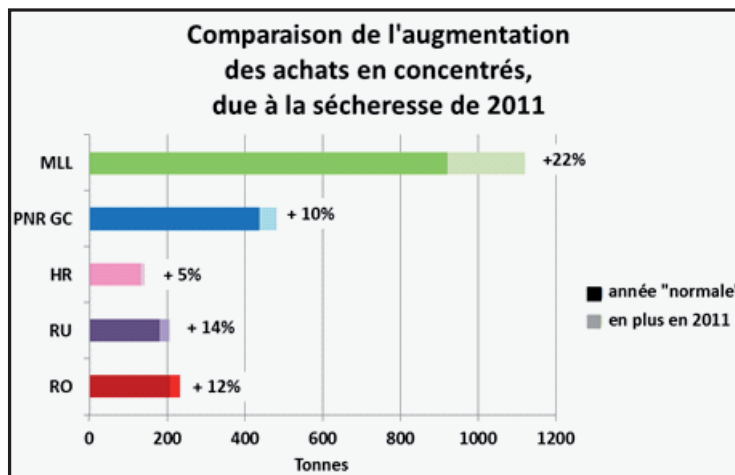
En valeur absolue, ce sont les éleveurs du PNR GC qui ont été les plus impactés. Le RO a été touché dans une moindre mesure.



Paille

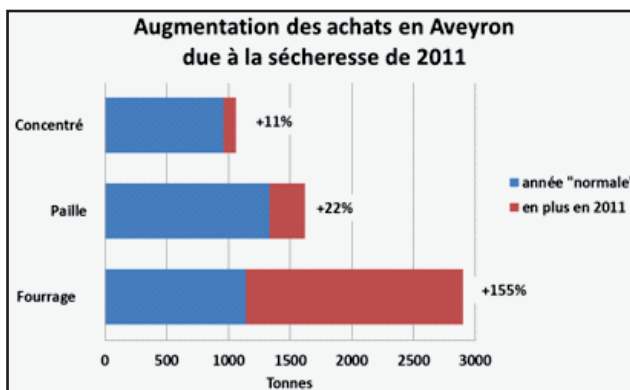
Les besoins en paille ont été conséquents, sans pour cela atteindre ceux en fourrage.

Les MLL ont été les plus pénalisés, suivis du RU, du RO et du PNR GC. Le HR qui s'approvisionne tous les ans en grande quantité n'a été que très peu impacté.



Concentrés

L'augmentation des achats en concentrés a été faible, et a servi à équilibrer les rations. Cela peut s'expliquer par le fait que les fermes aveyronnaises sont en général peu autonomes en céréales et qu'elles n'ont au final pas beaucoup changé leur comportement d'achat à l'extérieur cette année là.



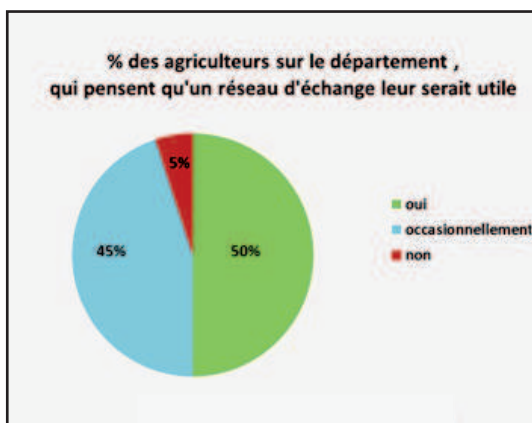
Sur le graphique ci dessus, on voit clairement que la sécheresse a en particulier impacté les fourrages avant la paille et les concentrés. Cela est peu surprenant car une majorité de fermes achète une grande partie de la paille et des concentrés à l'extérieur. La sécheresse n'a que peu impacté ces achats qui sont déjà réguliers.

En revanche, nombreuses sont les fermes qui ont vu leur autonomie fourragère diminuer, et qui ont eu exceptionnellement eu recours à des achats externes.



VERS UN SYSTEME D'ÉCHANGE EN AVEYRON

Des producteurs majoritairement intéressés par un outil d'échange



La **grande majorité des éleveurs pensent que mettre en place un réseau d'échange de fourrages et de céréales est une bonne idée** :

50 % disent que cela leur sera directement utile, 45% pensent utiliser le réseau occasionnellement, et 8% estiment ne pas en avoir besoin, mais que cela peut servir aux autres.

Le RO, avec 9 éleveurs autonomes, (sur les 30 que compte l'échantillon), a une plus forte proportion de paysans qui pensent ne pas avoir besoin d'un réseau d'échange.

Le pourcentage de « oui » est plus ou moins élevé selon les régions (59% PNR CG, 40% MLL) et se compense par les « occasionnel » (56% MLL, 37% PNR GC).

Finalement 95% des paysans pensent avoir besoin de ce réseau de façon régulière plus ou moins importante.

Des systèmes expérimentés dans d'autres départements

L'APABA a mené l'enquête auprès de ses partenaires pour savoir si des **initiatives de type échange avaient déjà été mises en place en France. Voici les principaux types d'initiatives déjà existantes en France:**

1. Les bourses d'échange

Elles ont pour vocation de permettre aux paysans de se rencontrer et d'établir un premier lien. A cette occasion un fichier peut être établi pour la saison et les années à venir.

En général, deux réunions sont organisées par an, l'une en début de saison pour établir les besoins et passer si possible des précommandes, l'autre en fin de saison pour faire le bilan des échanges.

Les réunions permettent le dialogue entre exploitants, qui est souvent la clef d'échanges réussis, puisqu'ils peuvent

exposer leurs attentes et leurs contraintes réciproques. Par ailleurs les bourses de début de saison incitent à l'anticipation des besoins.

A priori, ces bourses fonctionnent bien entre régions complémentaires, pour leurs productions par exemple élevage et polyculture (c'est le cas pour le GAB du Nord Pas de Calais - GABNOR). Dans des régions plus mixtes de polyculture et d'élevage comme c'est le cas en Aveyron, les réseaux entre voisins existent déjà, et la bourse n'offre pas grand intérêt.

Cependant la bourse ne permet pas de satisfaire des besoins ponctuels, en particulier en fin d'hiver pour ajuster les stocks en fonction des besoins et de la mise au pâturage des animaux.

2. Catalogue recensant l'offre et la demande

Ce type de fichier regroupe les offres et demandes pour l'année en cours et accompagne parfois les bourses d'échange. Ce document peut être établi de deux façons :

- Le catalogue papier

Il est établi après enquête auprès des exploitants (pendant la bourse d'échange ou en dehors), et envoyé aux inscrits. Ce type de fichier peut être **chronophage** (centralisation des annonces et diffusion). La mise à jour est moins facile sur l'année, puisque c'est un fichier papier et que les annonceurs doivent obligatoirement passer par les animateurs.

- Le catalogue en ligne

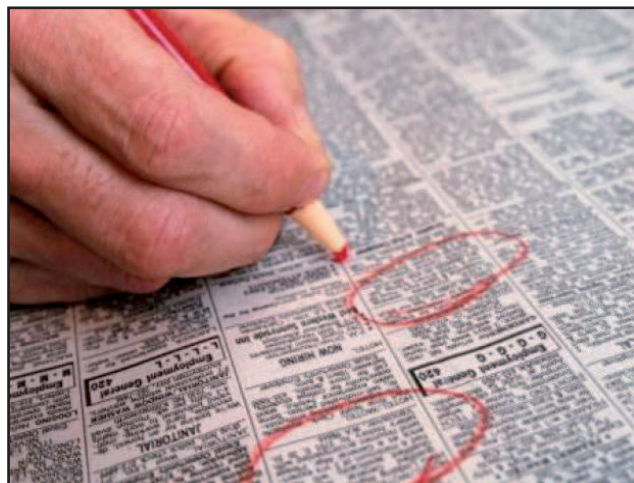
Il permet aux annonceurs de déposer (et de retirer) eux-mêmes leurs annonces. Celles-ci sont consultables à tout moment avec ou sans code d'accès. Un travail de « nettoyage » des annonces est toutefois nécessaire par un animateur, les paysans oubliant parfois de retirer leurs annonces ou de les mettre à jour (changement des quantités par exemple). **Ce type d'outil doit être facile d'accès et simple d'utilisation**, car tous n'ont pas la maîtrise de l'outil internet.

Les plateformes internet fonctionnent plus ou moins bien selon les régions, cela dépend entre autre de la rigueur avec laquelle les annonces sont remplies et de l'encadrement du site par un animateur pendant les premières années, le temps que les paysans aient le réflexe de l'utiliser.

Certains listings proposent des classements par zone géographique ou par type de produits.

3. Les petites annonces

C'est l'outil le plus répandu, soit au travers des journaux spécialisés, soit aux travers des revues ou sites internet des différents organismes. C'est une organisation qui a ses limites puisqu'elle nécessite de passer par des animateurs pour la diffuser (mail aux adhérents, encart dans le bulletin...). Par ailleurs les annonces ne sont pas toutes visibles en même temps comme c'est le cas pour le fichier internet ou le catalogue. Cependant c'est un outil très simple et que les paysans connaissent bien.



4. Les partenariats - contractualisation

Il n'est pas question ici d'annonce ni d'achat ponctuel. Le but est ici d'obtenir l'exclusivité sur des terres et de s'engager à l'avance dans l'achat de la totalité de la production. Pour ce faire, des contrats sont indispensables. Un bon exemple est de GIE de l'Esparcet, groupement d'éleveurs ovins aveyronnais qui ont contractualisé avec des propriétaires fonciers bio de l'Aude pour réhabiliter d'anciennes friches viticole, grâce à une production fourragère bio.

Le Conseil d'administration de l'APABA s'est positionné pour le système des petites annonces, qui sera mis en ligne sur son site internet et **réservé aux adhérents**, sans doute à l'horizon 2014-2015. Cependant, comme tout le monde ne maîtrise pas internet, **les petites annonces papier (bulletin) seront conservées.**

Redonner confiance dans les producteurs de fourrages

La question de la qualité de la marchandise a souvent été évoquée au cours des entretiens, notamment en ce qui concerne la luzerne. C'est parfois cette qualité que vont chercher les éleveurs en dehors du département.

En effet **la qualité du fourrage influe sur les performances des animaux** (pour la viande mais surtout le lait). Par ailleurs, si le fourrage n'est pas appétent, non seulement les animaux vont le gaspiller, mais en plus les éleveurs seront obligés d'apporter des compléments, ce qui économiquement et d'un point de vue temps de travail n'est pas souhaitable.

Il semble, au vu des enquêtes, que **les agriculteurs qui n'ont pas d'animaux n'ont pas forcément conscience des différentes qualités fourragères** et des enjeux qui en découlent pour les productions animales. Il peut arriver que les foin de luzerne soit pauvres en feuilles.



La valeur alimentaire des foin et regain varie en fonction de:

- la **composition botanique** (espèces)
- le **numéro de coupe et l'âge de la repousse**
- des **conditions de fenaison** (ventilé, beau temps, ...)

L'expérience montre que de mauvaises conditions de fanage peuvent dégrader bien plus encore la qualité.

Un travail a ainsi été réalisé par l'AOC Ossau Irraty dans ce sens. Une grille d'estimation de la qualité des fourrages a été élaborée en lien avec les travaux de l'INRA. Elle permet, en amont des analyses chimiques et du test de terrain (appétence pour les animaux et impact sur la production), d'apprécier avec fiabilité la qualité attendue d'un foin.

Les 3 rubriques du test permettent à l'éleveur qui veut réaliser un achat en sécurité, d'avoir une idée fiable sur le fourrage:

- **Appréciation visuelle et olfactive de la qualité**
- **Descriptif des conditions de fanage et de stockage**
- **Descriptif des espèces fourragères et ages**

A l'issue de chaque rubrique on obtient une note pour le fourrage, qui permet de le classer, de médiocre à très bon.

Par la suite il pourra être intéressant d'organiser:

- **des rencontres entre acheteurs et vendeurs de façon à ce que chacune puisse avoir meilleure compréhension du travail des uns et des autres et des enjeux qu'il y a à produire du fourrage de qualité**
- **des formations à destination des producteurs de fourrages qui souhaitent améliorer leurs techniques et ainsi progressivement restaurer la confiance avec les éleveurs.**

Une réglementation contraignante dans le cas des échanges de céréales

(Réseau Semences paysannes, 2010)

Aucune réglementation n'encadre à ce jour le commerce ou l'échange de fourrages. En revanche, elle est plutôt restrictive en ce qui concerne les céréales et les oléoprotéagineux.

Il est donc crucial de connaître ce qui est possible ou non pour ne pas être inquiété en cas de contrôle.

Commercialisation des fourrages:

Ansi, la vente des céréales et des oléagineux doit se faire, exclusivement, par l'intermédiaire d'un organisme collecteur déclaré (art L666-1 Code rural). Il existerait cependant une tolérance pour la vente de lots de 500 kg de céréales secondaires (toutes sauf le blé) par transport, dans la limite du département et de manière occasionnelle¹

Pour vendre au delà de 500 kg de céréales, il faut donc :

- vendre à un organisme collecteur déclaré (type coopérative)

- soit devenir soi même un organisme collecteur

Taxes:

Il existe une taxe fixée à 0,36 euro par tonne de céréales, versée au profit de FranceAgriMer due par les exploitants agricoles producteurs de céréales.

La taxe est assise sur les quantités de céréales livrées par les exploitants agricoles aux collecteurs de céréales agréés et aux producteurs grainiers.

Des réductions de la taxe sont appliquées si:

- le taux d'humidité est supérieur à un taux de référence de 14-15% (fixé par le ministre chargé de l'agriculture).
- le taux d'impuretés est supérieur à un taux de référence de 0.5-2.5% (également fixé par le ministre chargé de l'agriculture).



Les quantités de céréales destinées à être récupérées, sous forme d'aliments pour la nourriture animale,

par l'exploitant agricole qui les a initialement livrées, **sont exonérées de la taxe.** La taxe est exigible à la livraison.

Par ailleurs, pour le blé, une contribution volontaire obligatoire (CVO) est prélevée au moment de la livraison de la récolte à l'organisme collecteur. Cette CVO est due pour la reproduction (semences de ferme) des variétés de blé protégées par un certificat d'obtention végétale (COV), Une déclaration d'utilisation de variétés non protégées par un COV suffit pour obtenir le remboursement de la CVO. Le remboursement est aussi prévu pour les petits agriculteurs (moins de 92 tonnes) qui sont exemptés du paiement de la contribution et pour les agriculteurs qui amèneront la preuve (facture) d'achat de semences certifiées.

Stockage:

Rien n'empêche le producteur de stocker ses céréales chez lui et de les consommer ou de les transformer sur place (voir ci après pour ce qui touche aux droits de mouture).

Il est aussi possible de faire stocker des céréales chez un agriculteur voisin. Pour cela on peut éventuellement faire un contrat classique de dépôt de céréales. S'il n'y a pas de transfert de propriété (vente...) il n'y a pas de problème.

Commercialisation des oléagineux et protéagineux:

- Oléagineux (colza, navette, tournesol, soja, lin oléagineux)

La commercialisation (collecte) des oléagineux doit répondre aux mêmes exigences que celle des céréales, à savoir, elle doit être opérée exclusivement par l'intermédiaire des collecteurs d'oléagineux et dans les mêmes conditions.

- Protéagineux (pois, féverole, lupin, luzerne, lentille)

Il n'y a pas de disposition, et donc de base légale, relatives à la commercialisation des protéagineux. Dans ce cas des cessions entre agriculteurs, l'interprofession (Unip : Union nationale interprofessionnelle des plantes riches en protéines) invite les agriculteurs qui veulent vendre leur récolte à des éleveurs par exemple à se manifester pour que l'UNIP leur délivre un agrément en qualité de 1er acheteur. Cet agrément est nécessaire pour pouvoir collecter la taxe (CVO protéagineux) à restituer à l'interprofession.

Le cas particulier des méteils:

Les associations légumineuses/céréales ou méteils ne sont pas soumises à une quelconque restriction réglementaire, il est donc tout à priori tout à fait possible de les vendre!